



LE JASEUR



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN

Bureau municipal : 181, route Centrale 418 736-5047

Le 22 mars 2023

Volume 44 Numéro 11

INFORMATIONS MUNICIPALES

PROCHAIN JASEUR

Pour publier dans notre prochaine édition, faites-nous parvenir vos communiqués avant le 29 mars 2023 à 17h par courriel au jaseurstval@gmail.com ou en les déposant dans la boîte à courrier sur le perron du bureau municipal.

Pour consulter la version électronique et le calendrier des parutions du Jaseur, rendez-vous sur le site de la municipalité :

<https://municipalite.saint-valerien.qc.ca/le-jaseur-journal-local/>

**Aucune correction ne sera apportée à vos textes.*

MOT DU MAIRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

BONJOUR À TOUS

En premier lieu je tiens à féliciter tous les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation du souper communautaire et du spectacle de monsieur Yanick Théberge qui a eu lieu samedi le 18 mars au Centre communautaire de Saint-Valérien. Bravo à la Corporation des loisirs et des sports de Saint-Valérien pour l'organisation de ce bel évènement.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Lors de la séance du conseil du 6 mars, le conseil municipal a adopté le règlement 2023-351 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Valérien de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.

De plus, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement 2023-352 – Zonage, le projet de règlement 2023-354 – Permis et certificat et le projet règlement 2023-356 – Dérogation. Il y a eu aussi le dépôt du projet règlement 2023-353 – Stationnement et du projet règlement 2023-355 – Nuisances.

LOISIRS ET CULTURE (ENTENTE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI)

Concernant le renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Rimouski, le conseil a, par résolution, convenu de la signature du renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Rimouski et ce pour une période de 4 ans.

De plus, le conseil municipal a convenu par résolution de la mise en place, au cours des prochaines semaines, d'un certificat Loisirs pour Saint-Valérien.

Qu'est-ce que le certificat Loisirs de Saint-Valérien?

Le certificat Loisirs de Saint-Valérien est un document qui sera obligatoire pour tout citoyen de Saint-Valérien voulant bénéficier du tarif Résident lors de leur inscription aux activités de loisirs de la Ville de Rimouski. Les personnes/familles sans certificat Loisirs de Saint-Valérien pourront s'inscrire aux activités de loisirs de la Ville de Rimouski au tarif Non-résident.

Au cours des prochaines semaines nous vous informerons, via Le Jaseur et le site web de la Municipalité, des procédures et tarifs pour obtenir le Certificat Loisirs de Saint-Valérien.

IMPORTANT

D'ici la date d'entrée en vigueur du Certificat Loisirs de Saint-Valérien prévue le 1^{er} juin 2023, les citoyens et citoyennes de Saint-Valérien peuvent toujours s'inscrire aux différentes activités de loisirs de la Ville de Rimouski au tarif Résident.

Merci de votre attention

Robert Savoie, maire

Municipalité de Saint-Valérien

16 mars 2023

PROBLÉMATIQUE – CHIENS EN LIBERTÉ

Dernièrement, nous avons eu de nombreux appels et plaintes concernant des chiens en liberté un peu partout dans la Municipalité. Pour conserver un bon voisinage et veiller au bien-être de votre animal, voici quelques rappels tirés du RÈGLEMENT #98-165 CONCERNANT LES ANIMAUX :

La licence de chien, payable au bureau municipal, est obligatoire sur tout le territoire de Saint-Valérien, tant dans le périmètre urbain que dans les rangs. Les propriétaires doivent posséder une licence pour chacun de leurs chiens.

Tout chien, porteur ou non d'une licence, qui circule dans les rues, trottoirs et autres endroits publics sans être accompagné de son maître ou de son gardien est considéré comme un chien errant et sera envoyé en fourrière. En plus de devoir acquitter les frais usuels pour récupérer son animal, son gardien se verra remettre une amende par le contrôleur municipal (*voir Article 22 – Dispositions pénales*).

Nous attirons aussi votre attention sur la notion de chien vicieux, c'est-à-dire ayant l'habitude de poursuivre ou d'attaquer les passants, les cyclistes ou les motocyclistes ou qui a déjà mordu ou blessé une personne dans les limites de la municipalité. Tout chien répondant à cette description est considéré comme une nuisance et peut être soumis aux conséquences détaillées dans l'*Article 17 – Capture et disposition d'un chien vicieux ou atteint d'une maladie contagieuse*.

Nous vous encourageons à consulter les règlements suivants sur notre site web:

- RÈGLEMENT #98-165 CONCERNANT LES ANIMAUX
- RÈGLEMENT #99-173 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #98-165.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Magali Savoie, adjointe administrative

DATE LIMITE POUR LES RÉCLAMATION DE DOMMAGES – 14 MAI 2023 **TEMPÊTE DES 23 ET 24 DÉCEMBRE 2022**

Si vous êtes éligible au *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Tempête hivernale survenue les 23 et 24 décembre 2022*, vous avez jusqu'au **14 mai 2023** pour faire votre réclamation.

Appelez au 1 888 643 2433 et demandez le département de réclamation des particuliers.

La Page du Patrimoine

L'HISTOIRE DU GARS QUI EST NÉ DANS LE CHAMP

Le 17 juillet 1933, Albert Beupré fauche son foin au sud de son lot. Comme plusieurs le savent, pour réussir ses foins il faut se faufiler entre les aléas de la météo. Donc pas le temps de s'arrêter. L'épouse d'Albert, Anne-Marie Beaulieu, doit donc venir lui porter son repas du midi au champ. Elle était enceinte depuis plus de huit mois; arrivée près de son époux, la nature a voulu qu'elle ait ses contractions et que son premier fils (après deux filles) voit le jour drette-là dans le champ! Albert a donc dû arrêter de faucher, attacher son cheval et ramener son très jeune fils à la maison, tout en soutenant son épouse.

Ainsi est né Émilien Beupré qui fut un fier cultivateur toute sa vie et qui nous a malheureusement quitté il y a quelques mois.

Dans les années 1950, à quoi s'occupaient les jeunes dans les rangs de St-Valérien?

En hiver, durant les fins de semaines et pendant les vacances de Noël, les jeunes garçons, en congé d'école, souvent, charriaient des billots.

On donne ici l'exemple des Beaulieu du 4 ouest, mais c'était pareil pour la plupart de fermes à St-Valérien ou même ailleurs au Québec.

4 chevaux, 1 bœuf, 5 sleigh double, 3 garçons : ça en charrie des billots!

Quand ils ont commencé en 1950, Gilbert avait 6 ans, Fernand 9 ans et Odoric 13 ans. Ils ont charrié pendant 10 ans car c'était pour construire 4 granges-étables. On y reviendra.



Odoric avec son bœuf vers 1955 dans le rang 4 ouest en face de la route Beaulieu vers le rang 5. Photo prise par Lucienne Fournier, épouse de Jean-Marie Beaulieu

Leur oncle Alphonse (qu'on appelait « s'onc'Phonse ») vivait sur la ferme familiale et s'était construit une cabane en bois rond au « Reste » (entre le rang 5 et 6, le chemin des Bois-francs y mène maintenant).

Chaque automne, s'onc'Phonse allait bûcher une semaine, revenait s'approvisionner au 4 puis retournait pour une autre semaine et ainsi de suite...

Avant de charrier avec les chevaux, il fallait taper la *trail* en ski sur le lac Vaseux et baliser le passage avec de longues branches.

Le père des garçons, Léopold, et s'onc'Phonse aidaient à atteler les 4 chevaux et le bœuf. Odoric conduisait le bœuf et partait en avance parce que moins rapide qu'un cheval.

Suivaient Fernand avec une autre sleigh, puis les 2 chevaux avec sleigh, mais sans chauffeur car bien dressés et, enfin, le p'tit jeune, Gilbert, avec le dernier cheval et sleigh. Et c'est comme ça que ces 3 jeunes ont charrié des billots pour construire 4 granges : 2 au rang 4 pour Léopold et Narcisse, 2 autres au rang 2 du Bic pour Fernand et Pierre-Paul (ti-Paul).

Fabrication des sleigh et des skis dans la boutique par Ti-Paul

Pendant que ses jeunes frères charriaient et aussi tout au long de l'année, Ti-Paul, lui, bricolait dans la boutique de la famille.

C'est donc lui qui avait fabriqué les sleigh doubles et les skis pour sa famille. Et il en fabriquait déjà assez pour en vendre dans la paroisse et au Bic.

Avant même de démarrer son entreprise au rang 2, Les Équipement Pierre-Paul Beaulieu, Ti-Paul était en affaires!

Du bœuf dur à cuire pour les Ursulines de Rimouski

Léopold Beaulieu vendait chaque année aux Ursulines un de ses bœufs. Pas besoin d'expliquer que l'année où il leur a vendu le bœuf qui avait tiré la sleigh plusieurs hivers, les religieuses l'ont trouvé dur!

Autour de 1950, l'arrivée de l'électricité à St-Valérien ... sous conditions!

Début des années 1950, la compagnie privée d'électricité de la famille Brillant de Rimouski, demandait une contrepartie aux résidents des rangs de St-Valérien, comme pour les autres municipalités environnantes.

Les cultivateurs devaient donc dérouler les fils électriques sur le bord de la route avec leur charrette et leurs chevaux, pour ensuite avoir à creuser les trous pour les poteaux qu'ils devaient aider à installer. C'était ça ou bien pas d'électricité!

Quelques cultivateurs, sachant que le « courant s'en venait », avaient déjà installé tout le filage électrique dans leur maison et leur étable, en attente de l'arrivée du « courant ». Ils avaient hâte et se préparaient sérieusement!

La Conteuse de rang

COMMUNAUTÉ

LE CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINT-VALÉRIEN FÊTE SON 50^e ANNIVERSAIRE CETTE ANNÉE EN 2023 !! OYÉ OYÉ!!

MÉMO À TOUTE LA POPULATION DE SAINT-VALÉRIEN ET AMIS.

Cette annonce est en grande primeur, veuillez noter à votre agenda :

La Fête du 50e anniversaire du club des 50 ans et plus aura lieu le samedi 21 octobre 2023 au centre communautaire !

Repas, musique et des cadeaux seront au rendez-vous sous un thème champêtre !

Plus de détails suivront plus tard !!

La présidente madame Brigitte Caron et le conseil d'administration vous souhaite la bienvenue!

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-VALÉRIEN

BILAN 2022

Pour en savoir davantage sur les subventions obtenues par la CDSTV et la façon dont elles ont été utilisées, consultez le bilan disponible sur le site web de la Municipalité dans la section *Actualités* : <https://municipalite.saint-valerien.qc.ca/actualites/>

Diane Leclerc,

Coordonnatrice pour la Corporation de développement de Saint-Valérien

CENTRE COMMUNAUTAIRE

INVITATION AUX JEUDIS MIDI, 11H30-12H45

La formule est très simple pour ceux et celles qui se questionnent encore:

on apporte son lunch, on mange ensemble, on jase de la pluie, du beau temps, des nouvelles des uns et des autres.

Certains préparent un p'tit quelque chose à partager, juste pour le plaisir, mais rien n'est obligatoire.

En tout cas, il y a toujours de la bonne pizza ou des pâtés mexicain-poulet-saumon (c'est mon partage), et surtout de la bonne humeur.

À 12h45, tout le monde repart avec un p'tit peu de bonheur dans le cœur. Ça fait juste du bien de se voir!

Voilà, ce que sont les jeudis midi.

Au plaisir de manger et de jaser avec vous.

Sylvie, Coordonnatrice du Centre communautaire

centre.communautaire@municipalite.saint-valerien.qc.ca

418-736-5047 #4



BABILLARD

L'ACCORDERIE DE LA MATAPÉDIA / BSL

60, rue Ludger-Leblanc Nord, C.P. 41

Amqui, Québec

G5J 1L4

Nous invitons la population de Rimouski et les environs à devenir membre de l'Accorderie de la Matapédia et du Bas-St-Laurent. Nous sommes une Accorderie qui fait partie des 11 Accorderies du Réseau Accorderie de la province et chacune d'elle est reliée par le désir d'échanger des services pour le bien des gens qui en font partie.

Nous sommes un OSBL qui a pour but de permettre aux gens d'effectuer des échanges de services en échange d'heure qu'ils peuvent échanger, par la suite, contre d'autres services à l'intérieure du réseau des Accorderies de la province. Ceci permet à des gens de sortir de l'isolement social en leur permettant de rencontrer d'autres personnes qui pourraient profiter de leur savoir-faire et de leur disponibilité. Cela permet aussi à plusieurs personnes de se sortir de la pauvreté en leur permettant de s'offrir des services qu'ils n'auraient pas pu se payer s'ils avaient dû déboursier de l'argent pour l'obtenir. Par ailleurs, notre organisme ne fait aucune distinction de la classe sociale de ses membres, car chacun peut apporter quelque chose à l'autre peu importe son rang social.

Notre banque d'offre de service touche de nombreux domaines et elle compte près de 1200 services que les membres peuvent avoir accès pour leurs échanges. Par exemple; si vous faites une heure de peinture chez un membre, vous recevez une heure dans votre banque de temps que vous pouvez ensuite servir pour vous offrir un autre service disponible par un autre membre du réseau. Ce concept est simple;

une heure de vie d'un individu, vaut une heure de vie d'un autre individu, et ce, sans égard au revenu, à la classe sociale ou à la nationalité de chacun. Tous les membres sont sur un même pied d'égalité et c'est ce qui fait la beauté de notre organisme.

Il nous fera plaisir de vous rencontrer pour vous expliquer plus en détails le fonctionnement d'une Accorderie. Voici quand même un lien qui explique en profondeur de quoi il est question : <https://www.accorderie.ca/reseau-accorderie-cest-quoi-une-accorderie/>

Vous pouvez nous joindre en composant le 418-629-2858 poste 4. Laissez un message et quelqu'un communiquera avec vous pour planifier une rencontre.

Nous vous attendons avec impatience! 😊

Dominique Parisé

Membre ressource de l'Accorderie de la Matapédia et BSL
(418) 680-2208



DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole » au printemps 2023.

Début d'emploi: fin avril

Durée : 10 à 25 jours

Salaire horaire en 2023: 22,39\$

Aucune expérience requise, formation sur place!

Pour vous inscrire : Transmettre l'offre de service ou votre curriculum vitae :

- **adresse courriel :** pepiniere.sainte-luce@mffp.gouv.qc.ca, ou
- **adresse postale :** 240, Rang 2 Ouest, Sainte-Luce, (Québec) G0K 1P0.

Le formulaire « Offre de service » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Pour information : 418-739-4819 p.701337



Nous cherchons également des
mécaniciens, aides de garage et
conducteurs de chariot élévateur !

OFFRE DE TUTORAT ET D'AIDE AUX DEVOIRS

Bonjour à tous et à toutes,

En tant que nouvel arrivant, j'aimerais offrir le service de tutorat et/ou d'aide aux devoirs aux jeunes du quartier. Je possède une petite entreprise personnelle qui se spécialise en vulgarisation, en tutorat et en matériel pédagogique (www.scioedu.ca). Je possède également un diplôme d'études spécialisées en enseignement au secondaire, profil sciences et technologies, en plus d'une maîtrise en biologie. Je vous invite à me contacter via courriel (vincent@scioedu.ca) ou via téléphone au 418 732-7087. Selon les besoins, des sessions d'aide aux devoirs groupées pourraient être organisées.



Au plaisir de vous rencontrer et merci de votre confiance!



Vincent Roy

B. Sc., M. Sc., DESS Ens. Secondaire

SERVICE DE POPOTE ROULANTE

Le Centre d'action bénévole offre un service de popote roulante.



Une popote roulante est un service qui consiste à offrir des repas livrés à domicile par des bénévoles. Ce service est offert aux personnes âgées en perte d'autonomie permanente ou temporaire, aux personnes en convalescence, aux personnes proches-aidantes.

Ce service permet de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'information, contactez-nous : **581-246-6352**